



Aménagement local 18N074-80-20B

Commune de Val-de-Travers
Création d'une zone réservée - Plan de la zone réservée

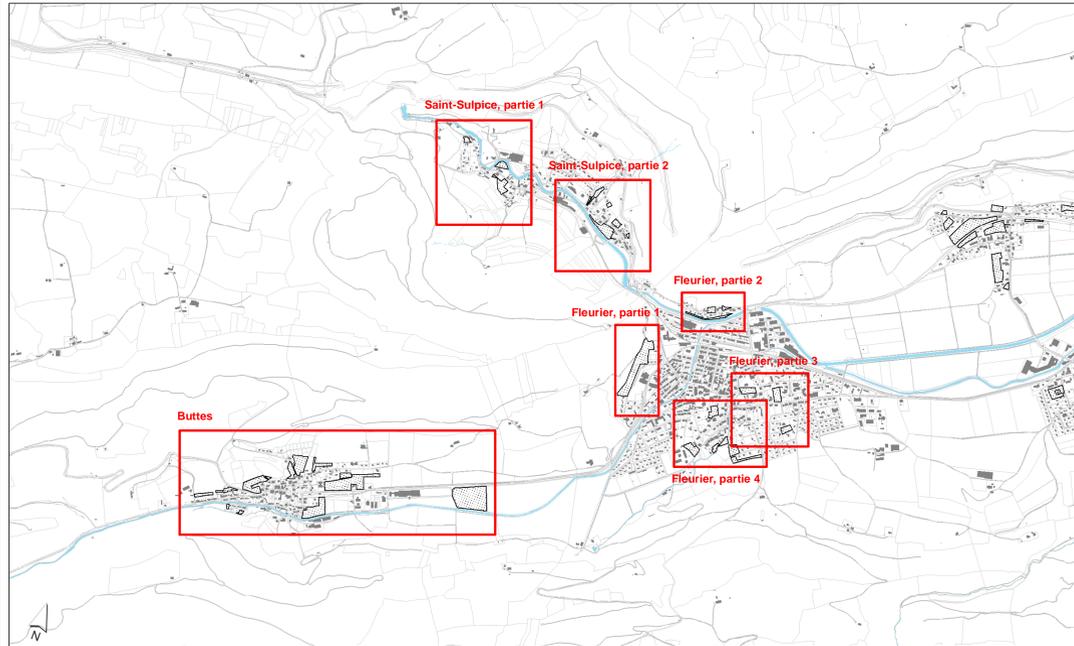


Saint-Sulpice, Buttes et Fleurier
Situations
1:15'000/2'000

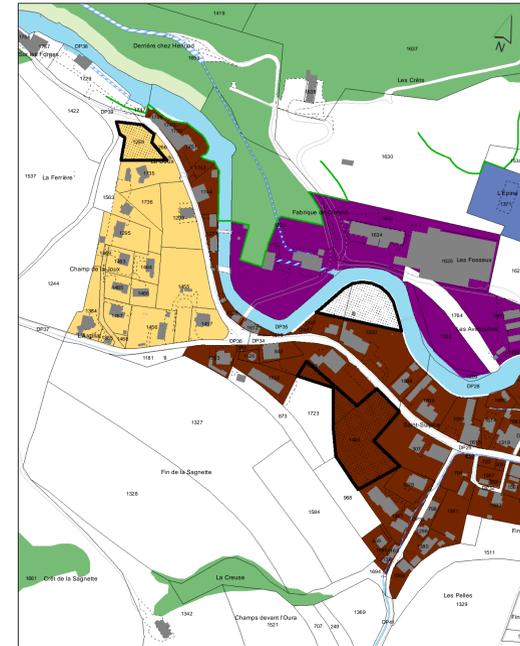
Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
1	20.07.2019	EA	90	-	100 x 100
2	08.02.2020	EA	90	-	100 x 100

Mise à jour de la situation de la zone réservée

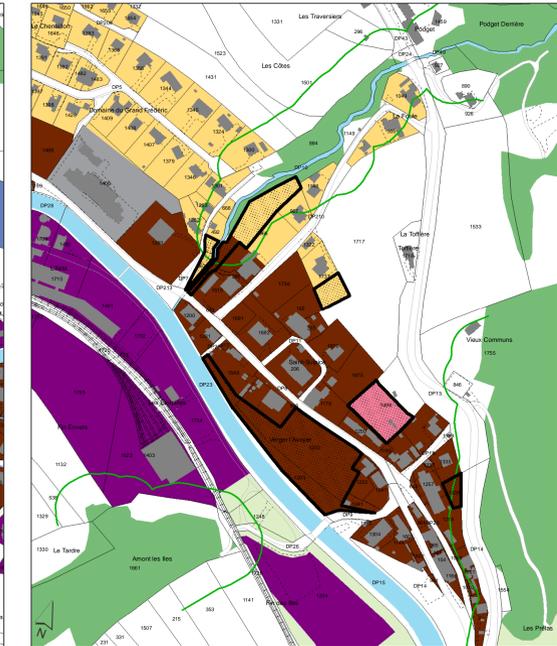
Situation générale 1:15'000



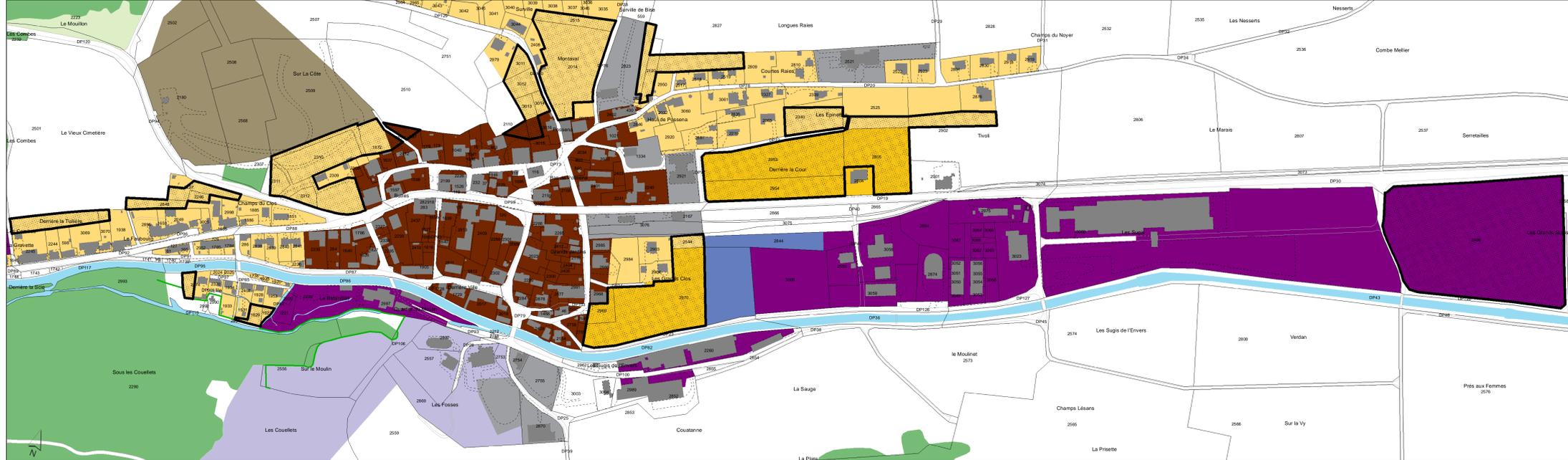
Saint-Sulpice, partie 1, 1:2'000



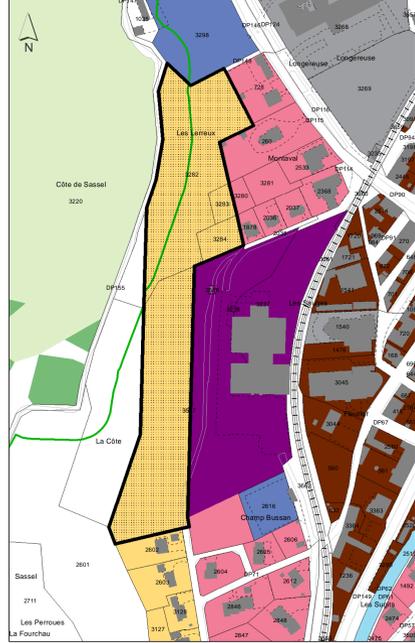
Saint-Sulpice, partie 2, 1:2'000



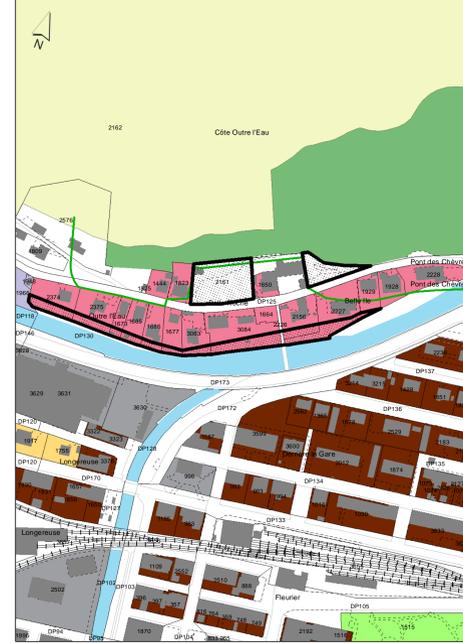
Buttes 1:2'000



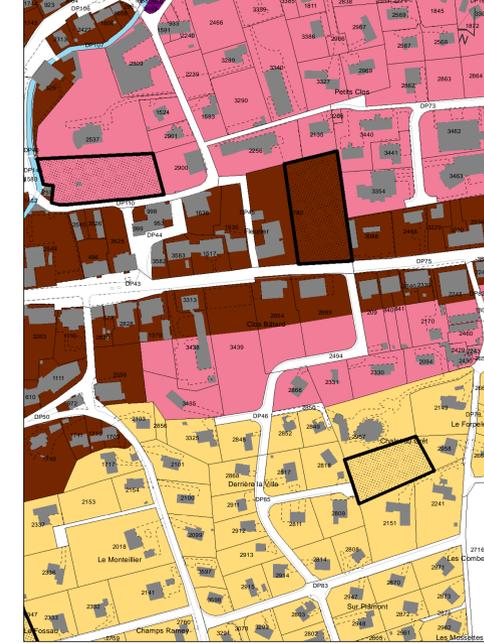
Fleurier, partie 1, 1:2'000



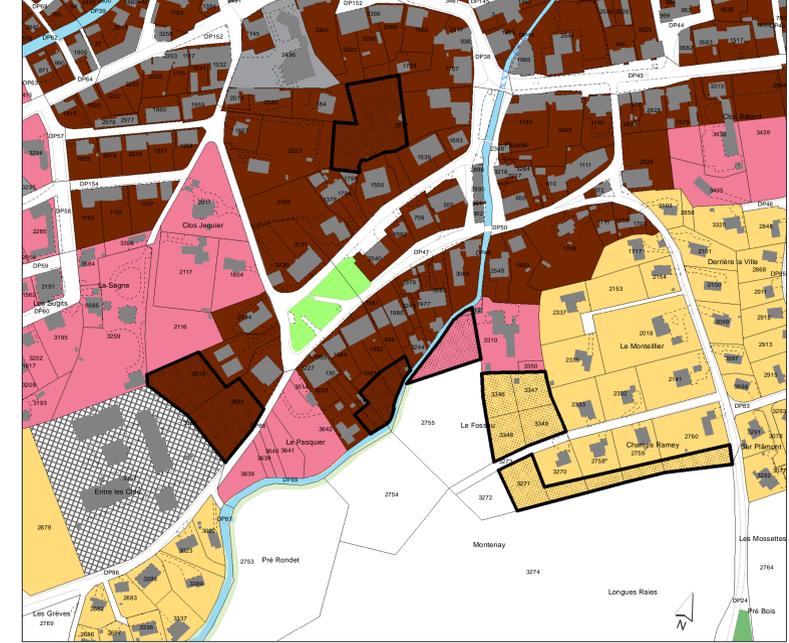
Fleurier, partie 2, 1:2'000



Fleurier, partie 3, 1:2'000



Fleurier, partie 4, 1:2'000



Auteur du plan
Route des Glaises 4/Or 40
CH-2003 Neuchâtel
Tel. +41 (0)26 220 38 80
Fax. +41 (0)26 220 38 89
mail: neuchatel@rub.ch

Neuchâtel, le

Préavis
Le/La conseiller/ère d'Etat chef/ffe du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le

Mise à l'enquête publique
du au

Couvet, le

Sanction
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/ie

Signatures

Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvet, le

Adoption
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil général
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvet, le

Approbation
par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e Le/La chancelier/ère

Neuchâtel, le

Le/La chancelier/ère

Légende

Zones d'affectation (appellations génériques cantonales)

Contenu informatif**	Contenu contraignant**
Zone d'ancienne localité	Zone réservée communale
Zone d'habitation à faible densité	
Zone d'habitation à moyenne densité	
Zone d'habitation à haute densité	
Zone mixte	
Zone artisanale	
Zone d'activités économiques	
Zone industrielle	
Zone d'utilité publique	
Zone de chalets	
Zone de tourisme	
Zone de sports - détente - loisirs a	
Zone de sports - détente - loisirs b	
Zone de verdure	
Zone de plan spécial a	
Zone agricole / Aire forestière / Espace de transport	
Zone d'extraction de matériaux	
Zone de décharge	
Zone de plan spécial b	
Zone spéciale a	
Zone de constructions basses	
Forêt	
Biotores	
Zones à protéger 1	
Zones à protéger 2	
Sites marécageux	
Limite de construction à la forêt	

**Contenu informatif : défini par une autre procédure opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question.
**Contenu contraignant : défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ.

Établi selon les données de la mensuration officielle du 12 novembre 2018. Référence SGRF: mX02vc_8805



Aménagement local 18N074-80-21A

Commune de Val-de-Travers Création d'une zone réservée - Plan de la zone réservée

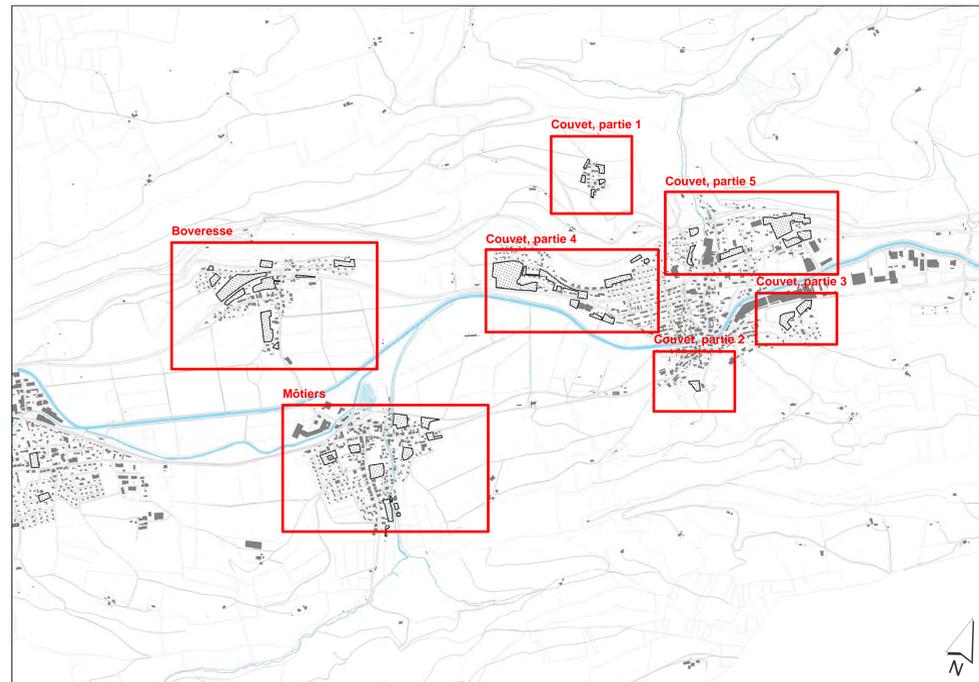


Môtiers, Boveresse et Couvet
Situations
1:15'000/2'000

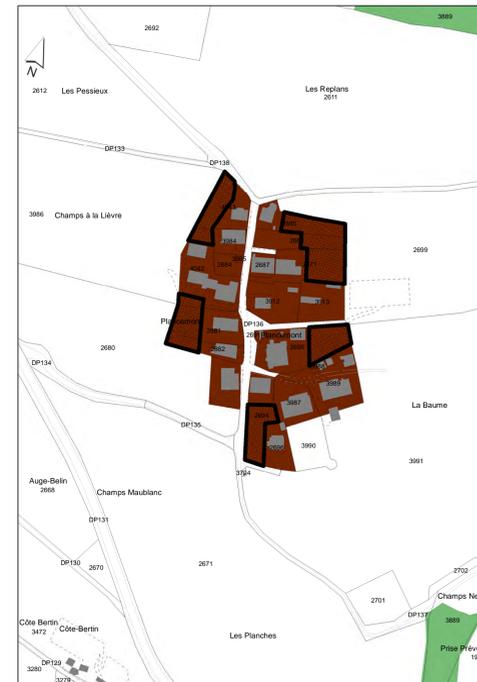
Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
1	27.02.2019	EN	92	-	A3

rub
Rue des Gouttes d'Or 40
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 (0)26 220 38 80
Fax. +41 (0)26 220 38 99
mail: neuchatel@rub.ch
www.rub.ch

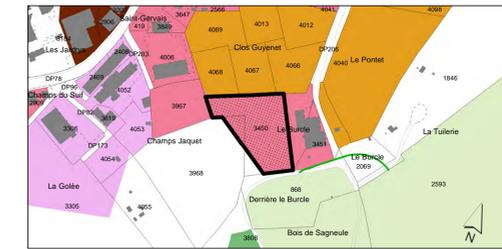
Situation générale 1:15'000



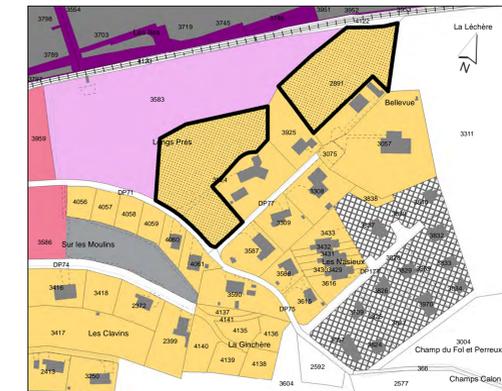
Couvet, partie 1, 1:2'000



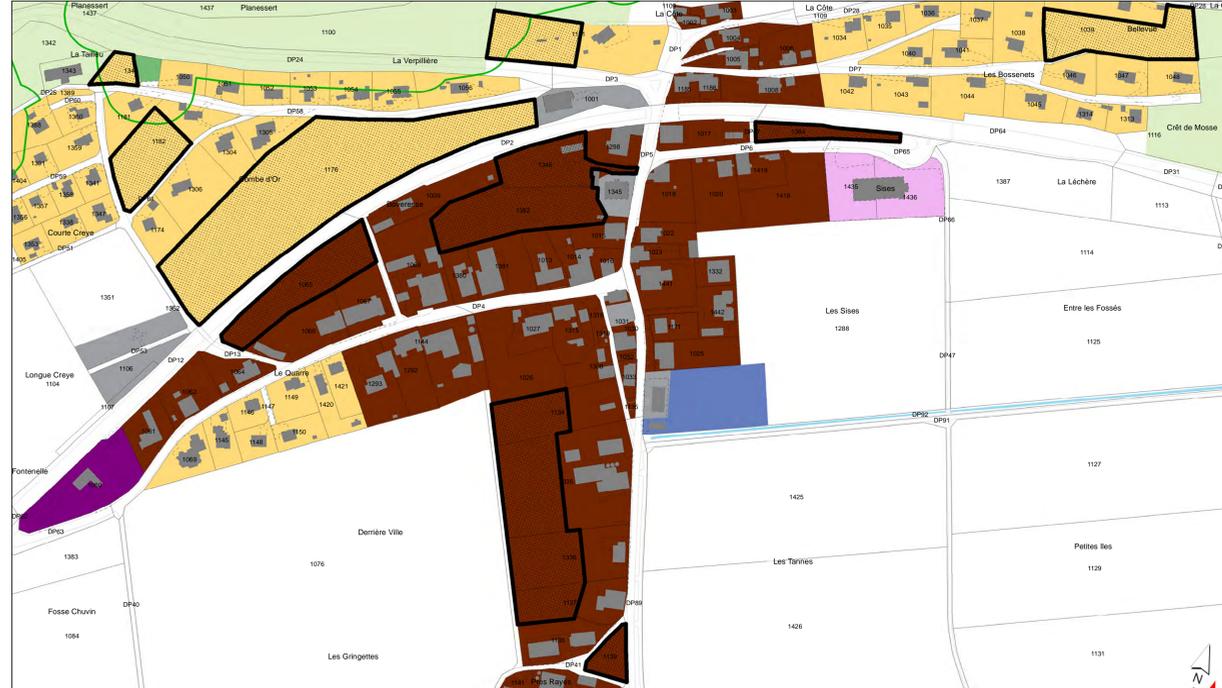
Couvet, partie 2, 1:2'000



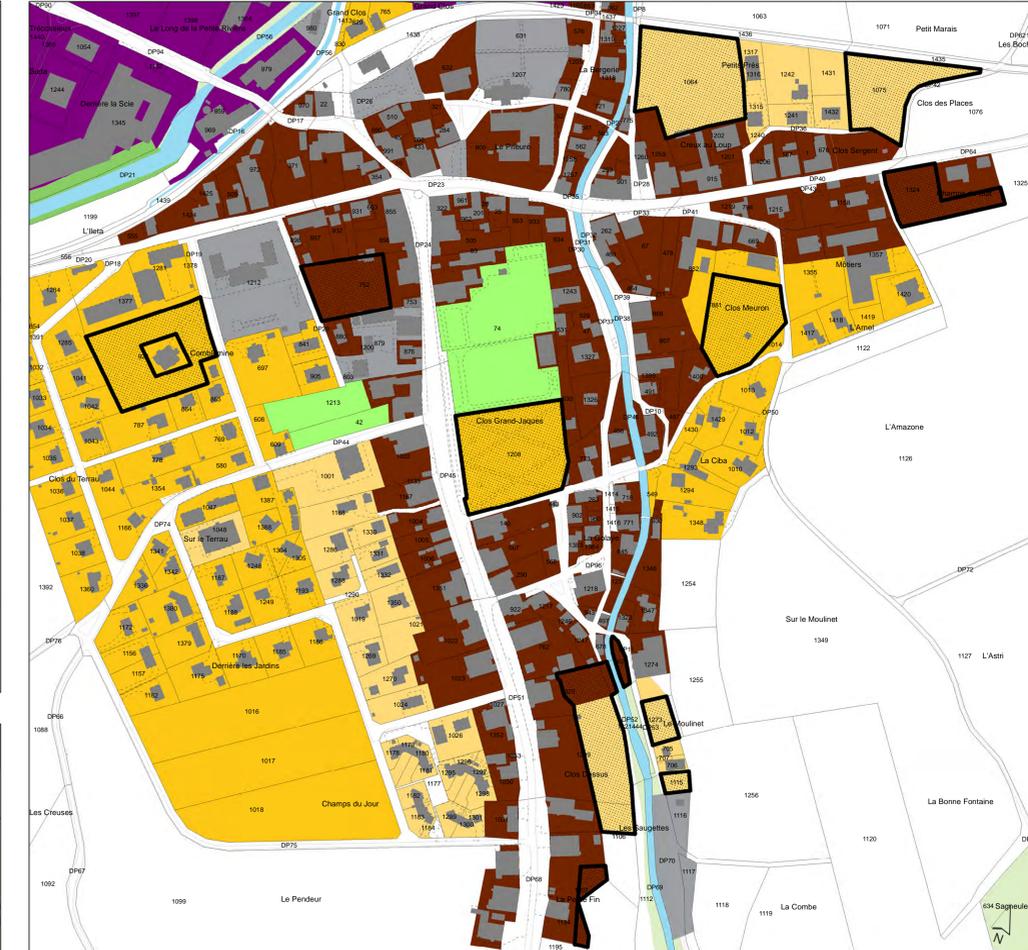
Couvet, partie 3, 1:2'000



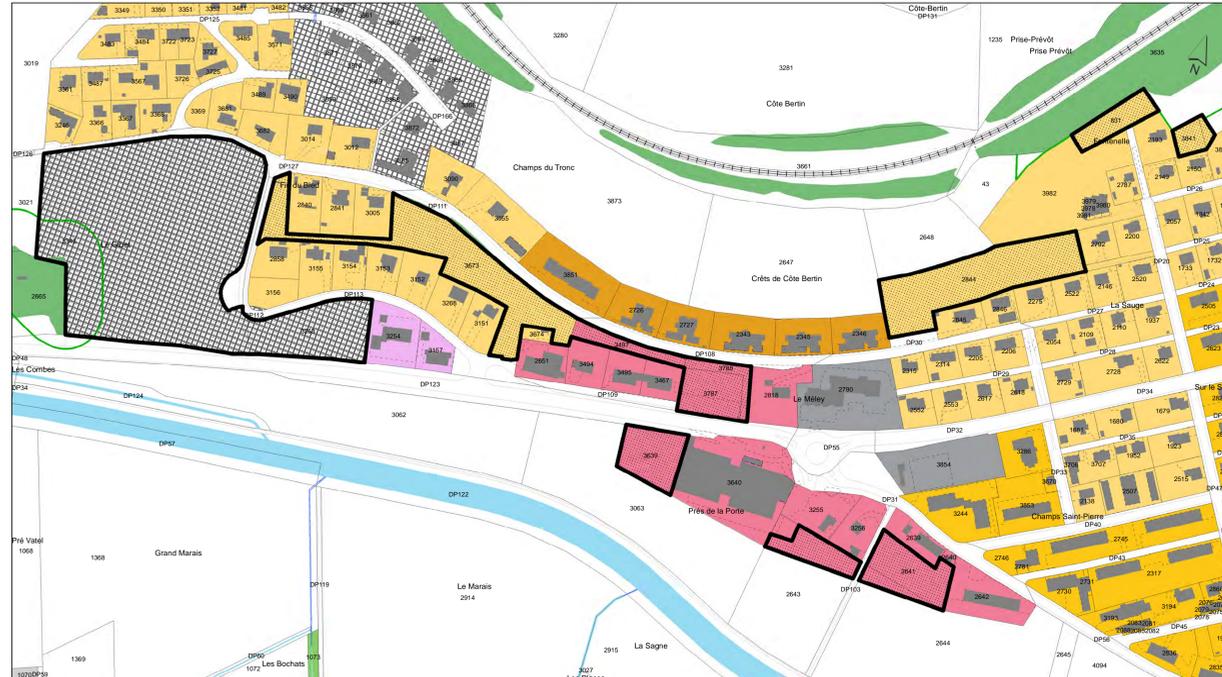
Boveresse 1:2'000



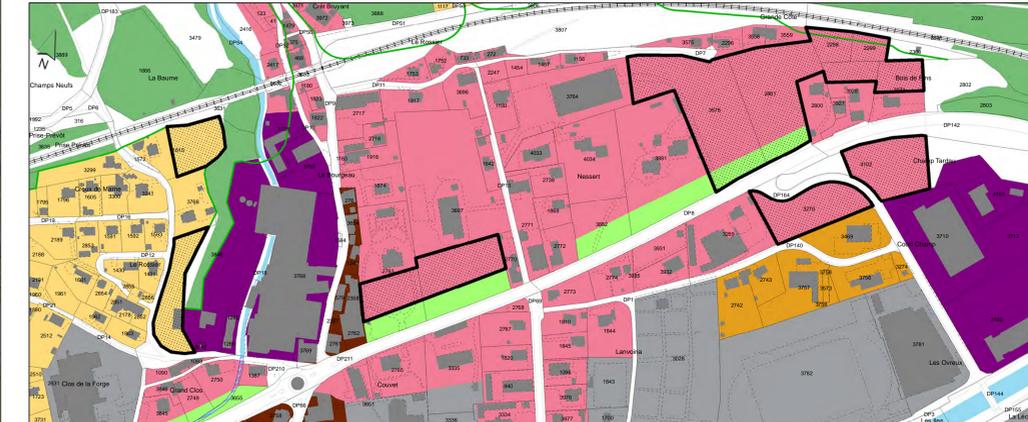
Môtiers 1:2'000



Couvet, partie 4, 1:2'000



Couvet, partie 5, 1:2'000



Auteur du plan

rub
Rue des Gouttes d'Or 40
CH-2000 Neuchâtel
Tél. +41 (0)26 220 38 80
Fax. +41 (0)26 220 38 99
mail: neuchatel@rub.ch

Neuchâtel, le

Préavis

Le/La conseiller/ère d'Etat cheffe/du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le

Mise à l'enquête publique

du au
Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvet, le

Sanction

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Neuchâtel, le

Légende

- Zones d'affectation (appellations génériques cantonales)**
- Contenu informatif****
- Zone d'ancienne localité
 - Zone d'habitation à faible densité
 - Zone d'habitation à moyenne densité
 - Zone d'habitation à haute densité
 - Zone mixte
 - Zone artisanale
 - Zone d'activités économiques
 - Zone industrielle
 - Zone d'utilité publique
 - Zone de chalets
 - Zone de tourisme
 - Zone de sports - détente - loisirs a
 - Zone de sports - détente - loisirs b
 - Zone de verdure
 - Zone de plan spécial a
 - Zone agricole / Aire forestière / Espace de transport
 - Zone d'extraction de matériaux
 - Zone de décharge
 - Zone de plan spécial b
 - Zone spéciale a
 - Zone de constructions basses
 - Forêt
 - Biotopes
 - Zones à protéger 1
 - Zones à protéger 2
 - Sites marécageux
 - Limite de construction à la forêt
- Contenu contraignant****
- Zone réservée communale

** Contenu informatif : défini par une autre procédure opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question.
** Contenu contraignant : défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du POAZ.
Établi selon les données de la mensuration officielle du 12 novembre 2016. Référence SGRF: mxt2xc_8805



Aménagement local 18N074-80-22B

Commune de Val-de-Travers Création d'une zone réservée - Plan de la zone réservée



Les Bayards
Situations
1:15'000/2'000



Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	28.01.2019	En	SG	-	105 x 60
A	30.01.2019	En	SG	-	105 x 60
B	27.02.2019	En	SG	-	105 x 60

RWB Neuchâtel SA
Route des Gouttes d'Or 40
2000 Neuchâtel

T +41 (0)56 220 38 80
F +41 (0)56 220 38 99
neuchatel@rub.ch
www.rub.ch

\\sv-mc\mcs\2018\18N074\07_Plan05_Amenagement_situations_ArchView\18N074_80_22_ZoneReservee_BA18002.mxd

Légende

Zones d'affectation (appellations génériques cantonales)

Contenu informatif**

- Zone d'ancienne localité
- Zone d'habitation à faible densité
- Zone d'habitation à moyenne densité
- Zone d'habitation à haute densité
- Zone mixte
- Zone artisanale
- Zone d'activités économiques
- Zone industrielle
- Zone d'utilité publique
- Zone de chalets
- Zone de tourisme
- Zone de sports - détente - loisirs a
- Zone de sports - détente - loisirs b
- Zone de verdure
- Zone de plan spécial a
- Zone agricole / Aire forestière / Espace de transport
- Zone d'extraction de matériaux
- Zone de décharge
- Zone de plan spécial b
- Zone spéciale a
- Zone de constructions basses
- Forêt
- Biotopes
- Zones à protéger 1
- Zones à protéger 2
- Sites marécageux
- Limite de construction à la forêt

Contenu contraignant**

- Zone réservée communale
- Zone réservée cantonale

*Contenu informatif : défini par une autre procédure opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question.

** Contenu contraignant : défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ.

Etabli selon les données de la mensuration officielle du 12 novembre 2018. Référence SGRF: mXS2vc_8805

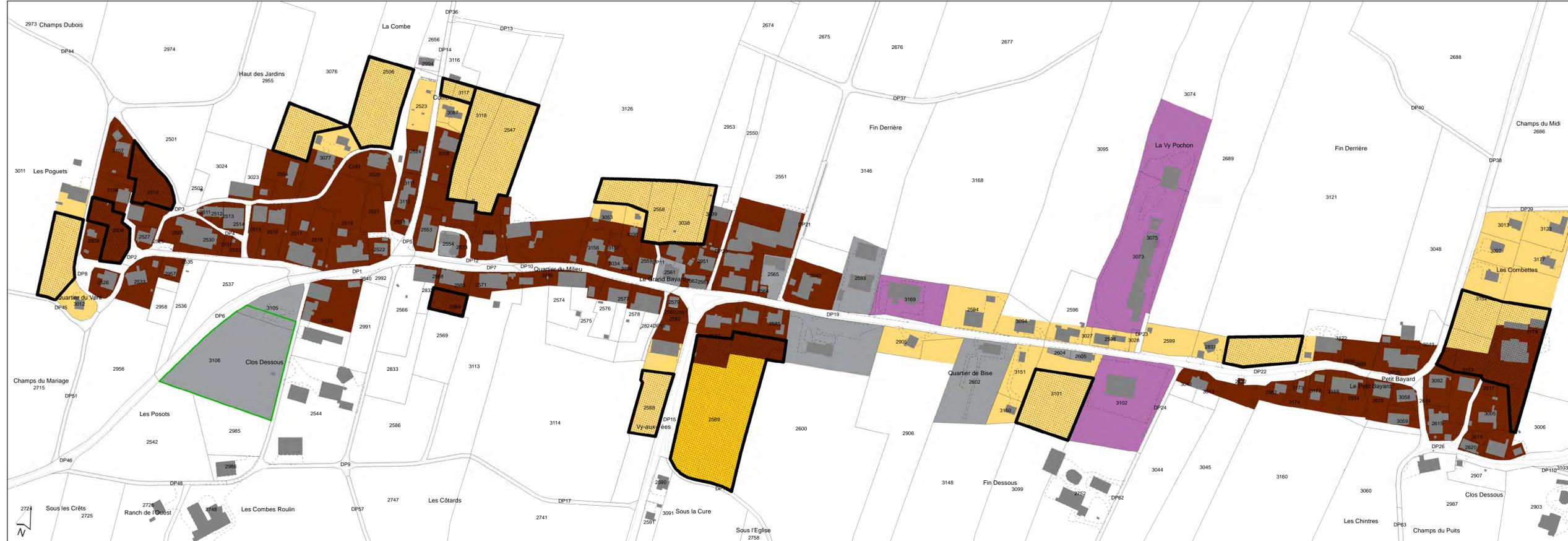
Les Bayards, situation générale 1:15'000



Les Bayards, partie 1, 1:2'000



Les Bayards, partie 2, 1:2'000



Auteur du plan

RWB
Route des Gouttes d'Or 40
CH-2000 Neuchâtel
Tel. +41 (0)56 220 38 80
Fax. +41 (0)56 220 38 99
mail: neuchatel@rub.ch

Neuchâtel, le

Préavis

Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le

Mise à l'enquête publique

du au
Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvet, le

Sanction

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Signatures

Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

.....
Neuchâtel, le

Adoption

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil général
Le/La président/e Le/La secrétaire

.....
Neuchâtel, le

Approbation

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e Le/La chancelier/ère

.....
Neuchâtel, le

.....
Neuchâtel, le

.....
Le/La chancelier/ère



Aménagement local 18N074-80-23A

Commune de Val-de-Travers Création d'une zone réservée - Plan de la zone réservée



Travers et Noiraigue
Situations
1:15'000/2'000



Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	28.01.2019	En	SO	-	105 x 60
A	27.02.2019	En	SO	-	105 x 60
B	-	-	-	-	-

RWB Neuchâtel SA
Route des Gouttes d'Or 40
2000 Neuchâtel

T +41 (0)56 220 38 80
F +41 (0)56 220 38 99
neuchatel@rub.ch
www.rub.ch

Version: 18N074-80-23A_ZoneReservee_TRAVERS_NOIRAIGUE.mxd

Légende

Zones d'affectation (appellations génériques cantonales)

Contenu informatif*

- Zone d'ancienne localité
- Zone d'habitation à faible densité
- Zone d'habitation à moyenne densité
- Zone d'habitation à haute densité
- Zone mixte
- Zone artisanale
- Zone d'activités économiques
- Zone industrielle
- Zone d'utilité publique
- Zone de chalets
- Zone de tourisme
- Zone de sports - détente - loisirs a
- Zone de sports - détente - loisirs b
- Zone de verdure
- Zone de plan spécial a
- Zone agricole / Aire forestière / Espace de transport
- Zone d'extraction de matériaux
- Zone de décharge
- Zone de plan spécial b
- Zone spéciale a
- Zone de constructions basses
- Forêt
- Biotopes
- Zones à protéger 1
- Zones à protéger 2
- Sites marécageux
- Limite de construction à la forêt

Contenu contraignant**

- Zone réservée communale

*Contenu informatif : défini par une autre procédure opposable aux tiers dans le cadre de la procédure en question.

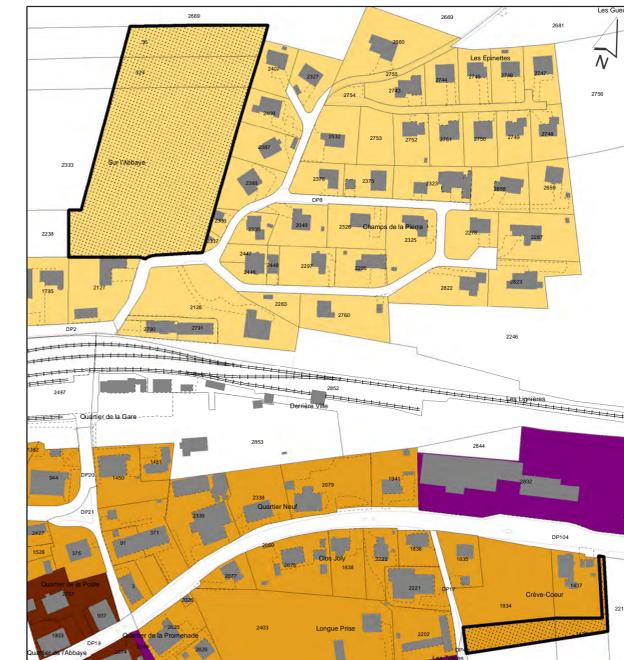
** Contenu contraignant : défini par le plan communal d'affectation des zones et opposable aux tiers dans le cadre du PCAZ.

Etabli selon les données de la mensuration officielle du 12 novembre 2018. Référence SGRF: mX82vc_8805

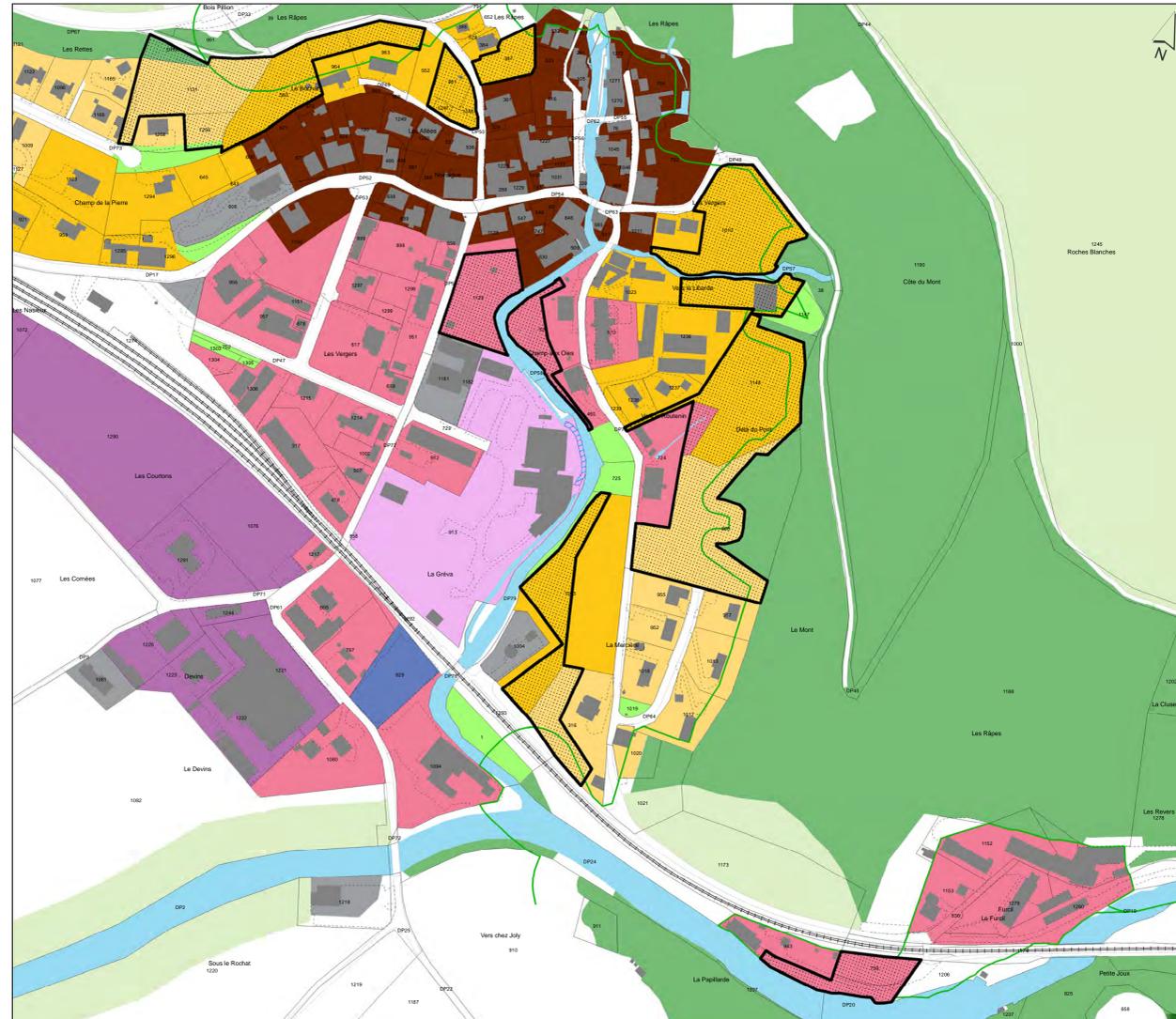
Situation générale 1:15'000



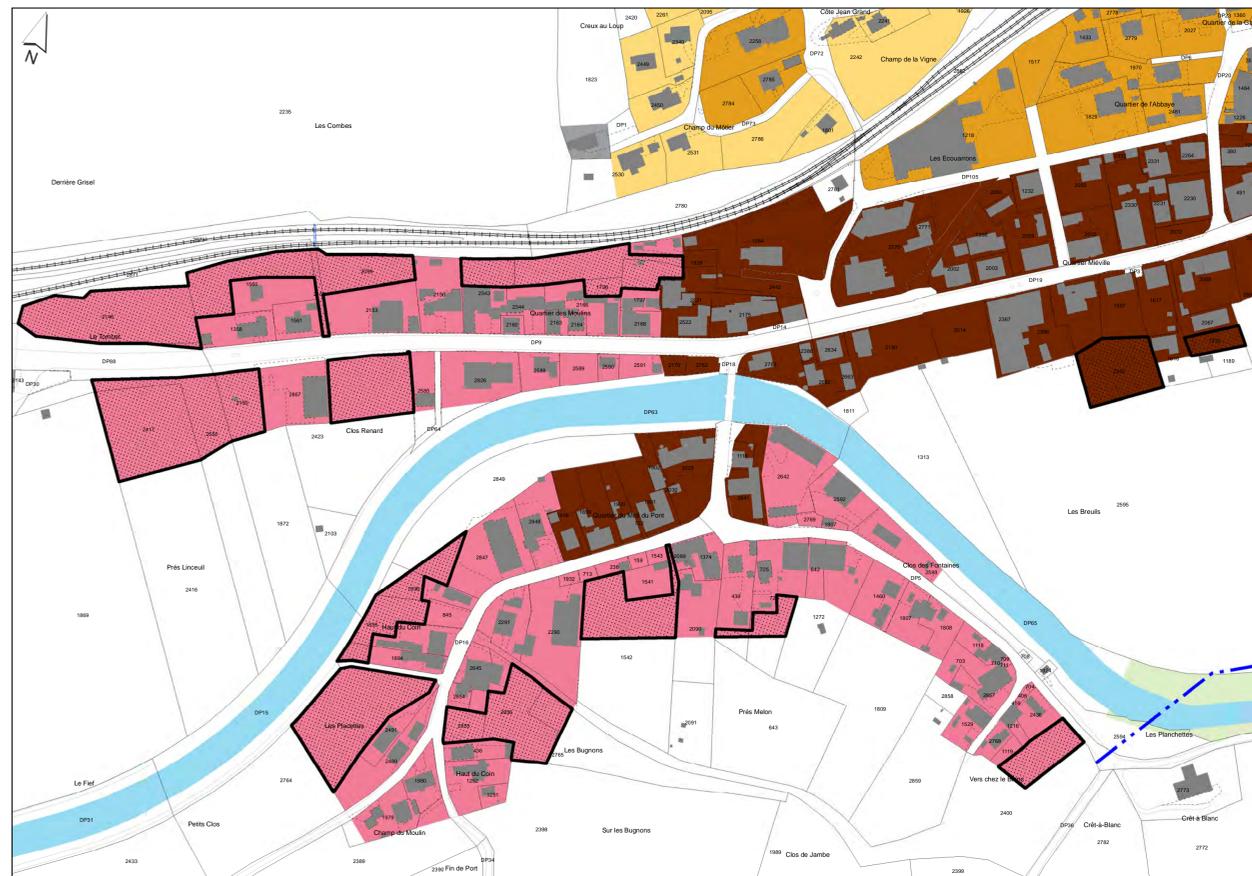
Travers, partie 2, 1:2'000



Noiraigue 1:2'000



Travers, partie 1, 1:2'000



Auteur du plan

Route des Gouttes d'Or 40
CH-2000 Neuchâtel
Tel. +41 (0)56 220 38 80
Fax: +41 (0)56 220 38 99
mail: neuchatel@rub.ch

Neuchâtel, le

Préavis

Le/La conseiller/ère d'Etat chef/fe du
Département du développement
territorial et de l'environnement

Neuchâtel, le

Mise à l'enquête publique

du au
Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvets, le

Sanction

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e

Signatures

Au nom du Conseil communal
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvets, le

Adoption

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil général
Le/La président/e Le/La secrétaire

Couvets, le

Approbation

par arrêté de ce jour
Au nom du Conseil d'Etat
Le/La président/e Le/La chancelier/ère

Neuchâtel, le

Neuchâtel, le

Le/La chancelier/ère